Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 040-214002875-20251218-2025_142DEL-DE

NLi
N
Na
Nc
AUh1
USc
Nsl
UCp
UCa
UCac
AUh2
AUh1
USae
AUae
Ntvb
Ncc
Nanc
Nce
Ngv
Nae
UH
D4
A1
B4
A2
A3
A4
A5
A6
A8
A9
B2
B3
B5
C3
C4
C5
D3
D5
ER01
ER02
ER03
ER04
ER05
ER06
ER07
ER08
ER09
ER10
ER11
ER13
ER14
ER15
ER16
ER17
ER18
ER19
ER20
ER21
ER22
ER23
ER24
ER25
ER26
ER27
ER28
ER29
ER30
ER31
ER32
ER33
ER34
ER35
ER36
5m
10m
N
0 50 100 200 300 400 500
Mètres

Légende

Eléments constitutifs de la loi littoral

- Espace proche du rivage (L121-13)
- Bande Littorale

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- Espaces boisés classés à conserver
- Espaces boisés signicatifs au titre de l'article L121-27 classés en EBC

Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- ◆ Bâtis à protéger
- △ Airiaux
- • Arbre à enjeu écologique
- ☆ Arbre remarquable
- Elément de paysage à protéger
- ● ● Plantation à réaliser à 15m
- ● ● Plantation à réaliser à 12m
- • • • Plantation à réaliser à 10m
- • • • Plantation à réaliser à 8m
- • • • Plantation à réaliser à 5m

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Aléa feu de forêt

Autres indications

- ▨ Emplacement réservé
- Secteur comportant des OAP
- Point de passage obligé défini dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre des SDU

Zonage

- UCa - Secteur correspondant au centre-bourg ancien à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services
- UCac - Secteur destiné aux activités commerciales
- UCp - Secteur correspondant aux secteurs d'habitat contemporain à dominante pavillonaire
- UH - Zone urbaine d'habitat à caractère principal d'habitat pavillonaire correspondant aux quartiers de Méoule et Le Cercq (SDU) qui ne sont pas en continuité avec l'agglomération de Sanguinet
- USae - Secteur correspondant aux activités économiques
- USc - Secteur correspondant aux campings
- USer - Secteur destiné aux installations de production d'énergie renouvelable
- AUae -Secteur destiné aux activités économiques sous la forme d'opérations organisées
- AUh1 - Secteur correspondant aux terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère principal d'habitat
- AUh2 - Secteur correspondant aux terrains insuffisamment équipés destinés à l'urbanisation à long terme par le biais d'une modification du PLU
- A - Espaces à protéger en raison de la valeur agricole des sols
- Na - Secteur destiné aux airiaux soumis à prescriptions architecturales
- Nae - Secteur destiné à la reconversion du site de l'ancienne scierie au lieu-dit "Bougès"
- Nanc - Secteur correspondant aux aires naturelles de camping
- Nc - Secteur correspondant aux campings qui ne sont pas en continuité avec l'agglomération de Sanguinet
- Ncc - Secteur destiné à la relocalisation de l'aire de camping-cars
- Nce - Secteur correspondant aux centres équestres existants
- Ngv - Secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- NLi - Secteur soumis à la loi littoral (articles L 121 et suivants et R 121 et suivants du Code de l'Urbanisme)
- Nm - Secteur destiné aux activités de la Défense Nationale
- Nsl - Secteur destiné aux activités de sport et de loisirs
- Ntvb - Secteur correspondant à la prise en compte de la Trame Verte et Bleue
- N - Espaces naturels et forestiers à protéger en raison, soit des risques naturels, soit de la qualité des sites et paysages ou de l'intérêt écologique des milieux

Liste des emplacements réservés

Numéros	Désignation des opérations
1	Création d'une voie alternative à la traverse de Bourg emprise 16m
2	Elargissement du chemin de Pierron à Lombard à 16m
3	Elargissement de l'allée de Loustouret à 14m
4	Elargissement du chemin des Acacias à 10m
5	Elargissement de l'Allée du Pascadou à 8m
6	Création d'une continuité entre la rue des Cèpes et l'allée du Pescadou, emprise 13m
7	Rétablissement de la continuité viairedu Chemin des Bardets à 14m
8	Création d'un chemin piéton, emprise à 5m
9	Création d'un chemin piéton, emprise à 5m
10	Création d'un chemin piéton, emprise à 5m
11	Aménagement du carrefour entre l'Avenue des Grans Lacs et la Rue Nouvelle
13	Création d'une continuité viaire Impasse du Braou à 10m
14	Création d'une continuité piétonne sur les Allées de Labadie à 5m
15	Création d'un cheminement piéton le long du Pas du Braou à 6m
16	Aménagement du carrefour entre la Route de Parentis, Rue Nouvelle et Espace Gemme
17	Elargissement du Chemin de la Moulette à 8m
18	Elargissement de l'emprise de l'Avenue de la Côte d'Argent et de la route de Bordeaux de 4m pour création d'une voie verte, (piétons-cyclistes)
19	Aménagement du carrefour entre l'Avenue de Bordeaux et la Route de Langeot
20	Aménagement de carrefour entre la Route de Langeot et le prolongement du chemin des Liserons
21	Elargissement de l'emprise de la Route de Langeot à 17m
22	Aménagement du carrefour entre l'Avenue de Bordeaux et la rue des Bruyères
23	Création d'une voie verte, (piétons-cyclistes) au lieu dit "lou Broustaricq", emprise à 9m
24	Aménagement de l'espace public autour du Carrefour entre le Chemin de Clercq et la route de Parentis
25	Zone de gestion des eaux pluviales
26	Zone de gestion des eaux pluviales
27	Zone de gestion des eaux pluviales
28	Zone de gestion des eaux pluviales
29	Zone de gestion des eaux pluviales
30	Zone de gestion des eaux pluviales
31	Création d'équipement public de superstructure
32	Création d'équipement public de superstructure

Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

Les Landes, le Département

Commune de SANGUINET

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 18/12/2025

MODIFICATION N° 2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4-2. Plan de zonage
Centre

Monsieur le Maire,
Fabien Lainé

AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES
Maison des Communes - 175 Place de la Caserne Bosquet - BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05 58 85 80 50 - www.adacl40.fr

Source : Direction Générale des Finances Publiques . Cadastre, mise à jour 2024